



# Saint-Cloud

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE • Janvier 2020/n°204

## SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 19 décembre 2019	pages 1 à 25	■ État civil	page 27
■ Actes d'urbanisme	page 26	■ Qualité de l'eau	page 28

## CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2019 sous la présidence d'Éric Berdoati, maire COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

En vertu de l'article.2121-25 du CGCT :  
Publication et affichage en date du 26 décembre 2019

**Appel : 29 présents.**

Vincent Jacquet, Diane Domas, Céline Martin, Laurent Monjole, Sophie Michaud, Loïc Guérin ont donné pouvoir respectivement à Éric Berdoati, Marc Climaud, Nicolas Porteix, Dominique Lebrun, Élisabeth Calgaro et Géraldine Magnier.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du **Conseil municipal du 21 novembre 2019** est adopté à l'unanimité.

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des **59 décisions** qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal :

**Marchés de travaux et missions consécutives (8 décisions) :**

- Mission d'étude d'éclairage pour le chœur de l'église Saint-Clodoald ;
- Modification n° 1 de l'accord-cadre relatif à l'exploitation PFI, PF et CP des installations de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) des bâtiments communaux de la ville de Saint-Cloud ;
- Marché de rénovation de l'Accueil Jeunes de Saint-Cloud ;
- Modification N° 2 du contrat de travaux relatif au remplacement des cuves à fioul du centre alpin de Tamié ;
- Contrat de travaux relatif à l'évacuation de terres et d'eaux polluées dans des centres de traitement agréés ;
- Travaux Tamié VRD : contrat de travaux relatif à des travaux VRD au centre de vacances de Tamié ;
- Contrat de prestation de service relatif à la réalisation de diagnostics immobiliers dans les logements communaux ;

- Accord-cadre relatif à la maintenance préventive et curative des moyens de lutte contre l'incendie dans les bâtiments et véhicules communaux.

**Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (23 décisions) :**

- Organisation d'une classe de découverte pour la ville de Vaucresson;
- Maintenance défibrillateur FND cardio-courses;
- Convention de mise à disposition des locaux sis 30 ter, boulevard de la République au conservatoire de musique et de danse;
- Contrat de location courte et moyenne durée pour un chariot télescopique + six mètres;
- Achat d'une prestation hébergement pour un séjour de vacances (**2 décisions**);
- Achat d'une prestation pension complète pour un séjour de vacances;
- Accord-cadre relatif à la fourniture de livres imprimés non-scolaires en français pour adultes, accompagnés ou non d'un support multimédia;
- Accord-cadre relatif à la fourniture de bandes dessinées imprimées non-scolaires en français, accompagnés ou non d'un support multimédia;
- Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une mini-cabine photo;
- Marché d'assurances pour les besoins de la ville de Saint-Cloud;
- Modification n° 1 de l'accord-cadre relatif à la fourniture de carburant pour le parc automobile municipal par enlèvement dans les stations-services avec cartes accréditatives et services associés;
- Organisation de séjour (3 décisions);
- Opération de régulation des collections de la médiathèque / cession de périodiques aux usagers de la médiathèque;
- Accord-cadre relatif à la maintenance préventive, curative et évolutive du dispositif de vidéo-protection;
- Marché relatif au remplacement de l'ascenseur d'un immeuble communal;
- Accord-cadre relatif au traitement phytosanitaire du patrimoine arboricole et de la voirie;
- Accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison de mobilier urbain;

- Convention de partenariat avec le département des Hauts-de-Seine pour l'opération Collège au cinéma;

- Convention visant à l'exploitation du téléski du Roc de Plancherine;

- Accord-cadre relatif à des missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers.

**Finances communales (3 décisions) :**

- Demande de subvention pour la rénovation du système de chauffage et ventilation des 3 Pierrots;
- Demande de subvention pour la consigne Véligo;
- Convention de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'épargne.

**Affaires juridiques et domaniales (8 décisions) :**

- Convention d'occupation domaniale pour des logements sis à Saint-Cloud (**2 décisions**);
- Autorisation d'ester en justice;
- Convention location de salle (**4 décisions**);
- Accord-cadre relatif au recrutement par voie d'intérim dans le secteur médico-social et sanitaire.

**Manifestations (17 décisions)**

- Signature des feuilles de prêt des œuvres prêtées par le Mobilier national pour l'exposition Les derniers feux du palais de Saint-Cloud;
- Animation du Noël au jardin des Tourneroches du 18 décembre 2019;
- Contrat de prestation de services « LH SOUND DESING » pour l'animation dansante de la soirée des vœux du personnel du 10 janvier 2020;
- Contrat de cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots (**6 décisions**);
- Contrat de prestation de service avec la Société Coq en Pâte pour la soirée des vœux du personnel;
- Contrat avec l'association Levez le rideau concernant un spectacle *Gribouille, Noël et ses amis*;
- Contrat avec la SARL Touk Touk Compagnie concernant un spectacle *Le Noël de Petite Pomme*;
- Contrat avec l'association Compagnie Zébuline concernant un spectacle *L'Arbre de Nouky*;
- Contrat avec l'association Dans les bacs à sable concernant un spectacle *Mon Petit Sapin*;

- Contrat avec l'association Tralalaire concernant un spectacle *La Forêt enchantée* ;
- Contrat avec l'association Dans les bacs à sable concernant un spectacle *À la recherche du Pôle Nord* ;
- Contrat avec l'association L'usine Théâtre concernant un spectacle *Les Gardiens de rêves*.

## COMMUNICATIONS

### DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Depuis le 5 décembre dernier, un mouvement social se poursuit dans notre pays. Dans ce contexte particulier, je souhaitais vous donner quelques informations sur l'impact de ce mouvement au sein de notre commune, son impact sur la conduite des politiques publiques que nous assumons et aussi sur les agents de la Ville.

Le 5 décembre dernier, la Ville comptait seize agents grévistes soit environ 3 % de nos agents. Depuis cette date, un seul agent est en grève. C'est la raison pour laquelle je souhaite remercier au nom de la majorité municipale l'ensemble des agents de la Ville qui ont répondu présent. Ils nous ont permis de mettre en place le SMA (Service Minimum d'Accueil) le 5 décembre dernier et d'accueillir ainsi dans les meilleures conditions possibles les jeunes Clodoaldiens. Certains agents viennent de loin et je veux saluer leur effort et leur sens de l'engagement au service public. Les vacances de Noël qui approchent vont leur permettre de se reposer et de reprendre des forces.

Ce matin je présidais le Conseil de surveillance de l'hôpital et je veux vous dire que l'ensemble du personnel du CH4V est très présent et que notre service d'urgences fonctionne. Certains agents de l'hôpital dorment sur place et leur engagement est également exemplaire.

Que chacun comprenne bien le sens de mon intervention sur ce sujet. Il ne s'agit en aucun cas pour moi d'opposer les grévistes aux non-grévistes, mais bien de souligner l'engagement et le sens des responsabilités exemplaires de nos agents qui, comme je le dis souvent, sont pleinement investis au service de la Ville et de l'intérêt général, et ce, quel que soit leur sentiment vis-à-vis de la réforme. Je veux leur dire combien leur comportement mérite notre respect.

Ce soir lors de notre séance du Conseil municipal, nous allons approuver le budget primitif pour l'année

2020. Il s'agit du sixième et dernier budget de la mandature. Nous pouvons déjà tirer plusieurs enseignements sur la gestion de la commune durant ce mandat. Le premier sur la fiscalité. Le taux communal de la taxe d'habitation n'a pas augmenté sur l'ensemble du mandat. Pour être plus précis, le taux communal de la taxe d'habitation est identique depuis 2012. Le taux de la taxe foncière a augmenté en 2015. Cette augmentation n'est pas le choix de la majorité municipale, ni la conséquence d'une gestion municipale hasardeuse. C'est la conséquence de l'augmentation inacceptable des péréquations auxquelles la ville est soumise. Lors de cette augmentation vertigineuse en 2015, je souhaite vous rappeler, mes chers Collègues, et rappeler aux Clodoaldiens que cette augmentation a été financée pour partie par des mesures d'économie importante, mesures que d'ailleurs, aucune opposition municipale n'a votées, et par de la fiscalité. Aujourd'hui, la ville de Saint-Cloud est la ville la plus « prélevée » des Hauts-de-Seine. 24 % de prélèvements sur nos ressources fiscales. Neuilly-sur-Seine n'est prélevée qu'à hauteur de 16 % ! À l'heure où je vous parle, l'Assemblée nationale étudie le volet collectivités locales du budget. Selon mes informations, l'amendement proposant de relever le produit du FSRIF de 20 millions, soit un total de 350 millions, a été redéposé et le plafonnement de la ville de Paris rétabli. En clair, l'augmentation de 20 millions ne sera pas financée par Paris mais bien par d'autres dont malheureusement Saint-Cloud. Cette décision est injuste et je la condamne sans réserve.

Concrètement, en 2012, la Ville de Saint-Cloud payait 658 000 € de péréquations, en 2014, 1 129 000 € et en 2019, 6,4 millions d'euros. Dans ces conditions, le maintien de la fiscalité relève d'une attention quotidienne et d'une gestion scrupuleuse des deniers publics. Sur ce point, je voudrais remercier l'ensemble des services de la Ville et des associations. Plus spécifiquement, je voudrais remercier pour leur travail Catherine Trabouyer, notre directrice des finances publiques, et Eric Seynave, maire adjoint en charge des finances. Durant ces six années, nous nous sommes vus à de très nombreuses reprises et nous avons toujours su trouver des solutions aux contraintes supplémentaires auxquelles il nous fallait faire face, et ce, toujours dans l'intérêt des Clodoaldiens.

Durant ces six années, nous avons investi plus de 48 millions d'euros et dans le même temps, notre dette sera en fin de mandat légèrement inférieure à ce qu'elle était en début de mandat, soit 971 euros par habitant.

Ainsi, et grâce à ces efforts de gestion, nous gardons des marges de manœuvre importantes pour l'avenir. Formons le vœu que le fruit de ces efforts ne soit pas capté par de nouvelles péréquations. Je crois volontiers à l'instar de Marc Aurèle que : « Chacun vaut ce que valent les objectifs de son effort ».

Pour nous, la maîtrise de la dette n'est pas un objectif idéologique. Pour la majorité municipale, la maîtrise de la dette est la garantie de l'autonomie et donc la capacité de pouvoir administrer librement notre collectivité. La libre administration des collectivités, c'est un sujet essentiel. C'est probablement pour cette raison que ce principe est constitutionnel. C'est un enjeu démocratique. Une équipe municipale est élue sur un projet, sur une capacité à incarner ce projet. Si demain elle ne dispose plus de la capacité à assumer ses choix, les conséquences démocratiques seront très graves. Chaque commune est le fruit d'une histoire, chaque commune est le fruit de choix politiques. Saint-Cloud, ce sont quinze siècles d'histoire, et c'est aussi le fruit de choix politiques. Protéger, préserver la capacité d'administrer librement la collectivité est un impératif qui ne peut être négociable. Je crois profondément qu'un nouvel acte de décentralisation est indispensable pour l'avenir de notre pays et je crois également avec force que nous ne pouvons plus attendre. Les collectivités locales sont assurément la sève qui fortifie notre République.

**Dominique LEBRUN, premier maire-adjoint en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports**

■ **Voie :**

- Rue Armengaud : La Ville a aménagé une consigne de stationnement sécurisée pour vélos : Véligo. Dotée d'une caméra, elle peut accueillir 40 vélos, dont 10 électriques, qui pourront y être rechargés. L'abri sera accessible dès le 13 janvier 2020, grâce à un abonnement de 20 euros par an ou 2 euros par mois.
- Avenue Eugénie : Les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable sont en voie d'achèvement, avant que ne commencent ceux d'Enedis début 2020 puis requalification de la rue l'été prochain. La sente Eugénie-Feudon verra ses réseaux d'eau et d'éclairage renouvelés en janvier.
- Boulevard de la République : Le Département poursuit ses travaux en faveur du vélo et des piétons : entre le Pré Saint-Jean et la rue Émile-

Verhaeren, les aménagements de bandes cyclables et l'élargissement des trottoirs se sont achevés fin décembre. L'îlot en face de la rue Émile-Verhaeren sera raboté. Les travaux sont en cours sur le tronçon entre l'avenue Francis-Chaveton et l'avenue du Maréchal-Foch.

- Rue de Garches : Les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable sont terminés, avant lancement de l'étude sur le renouvellement de l'éclairage public et la réfection de la rue courant 2020.
- Rues de Buzenval, de la Porte jaune et du Camp canadien : Les travaux de renouvellement et de restructuration du réseau de distribution basse tension ont démarré, et dureront jusqu'à fin février.
- Sur les quais de Seine, les travaux de renouvellement des conduites de gaz par GRDF entre la rue de l'Aqueduc et la rue du Dix-Huit-Juin seront terminés fin janvier.
- Est rappelée l'interdiction de stationner sur les six places de recharge des véhicules électriques. Des véhicules électriques Free2move sont désormais déployés dans la ville.
- Le pont des 3 Pierrots a été fermé la nuit du 19 décembre pour réparation du parapet endommagé.
- L'allée des Soupîrs, le long du Carré, a été refaite.

■ **Chantier Curie :**

Institut Curie : Le chantier pour l'extension de l'Institut Curie a débuté début décembre avec la mise en place de l'installation de chantier, et quelques modifications de circulation rue Dailly et rue Gaston-la-Touche : ces travaux devraient durer deux ans.

■ **Collecte des déchets :**

- Le calendrier de collecte des déchets du 1<sup>er</sup> semestre 2020 a été distribué.
- Quinze points d'apport volontaire de sapins seront accessibles du 26 décembre au 27 janvier, en plus de la collecte des déchets verts en porte-à-porte.

■ **Divers :**

- Avenue du Palais, des poteaux d'alimentation électrique sont apparus, liés aux premiers travaux du futur musée du Grand Siècle dans la caserne Sully.
- Escalier Feudon : En panne à cause d'un problème de main courante, il sera réparé courant janvier.

**Thierry ARNAUD, maire-adjoint en charge de la Solidarité, du logement, de l'action sociale, de la citoyenneté et de la santé**

Les deux événements marquants en décembre, le spectacle des seniors, le 3 décembre, aux 3 Pierrots, et samedi 14, le repas de l'Amitié, ont été deux grandes réussites.

**Caroline CHAFFARD-LUÇON, maire-adjoint en charge des Grands projets et du commerce**

■ **Futur marché des Avelines :**

Une rencontre avec les riverains du futur marché a été organisée le 10 décembre : l'agence Charles-Henri Tachon a remporté le prix de l'Équerre d'argent 2019.

Le projet a avancé, avec la structure de la halle, superposée à celle des parkings, qui offre trois allées de stands et rationalise le bâtiment. Les pentes à l'intérieur ont été réduites, les surfaces vitrées, revues, comme la verrière. La toiture végétalisée se précise. La place du marché s'agrandit, passant de 502 à 590 m<sup>2</sup>, l'aire de jeux côté jardin est repensée dans le respect des arbres présents. L'architecte travaille avec I3F sur l'intégration de la rampe d'accès au parking.

■ **Commerçants sédentaires :**

Élus et Clodoaldiens sont invités à faire leurs achats de cadeaux et gourmandises de Noël chez les 280 commerçants de Saint-Cloud !

**Brigitte PINAULDT, maire-adjoint en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la Jeunesse**

■ **Éducation :**

Depuis le 5 décembre, le service Éducation se mobilise pour gérer les conséquences des grèves. Plusieurs SMA (**service minimum d'accueil**) ont été mis en place, les 5, 9, 10 et 17 décembre dans certaines écoles, conformément à la loi lorsqu'il y a plus de 25 % d'enseignants grévistes. Le personnel étant souvent en nombre insuffisant, il a fallu fermer un ALSH afin de redéployer du personnel, ou supprimer temporairement le ramassage pédestre. Plusieurs agents du PEEJ ont dû renforcer l'encadrement dans les restaurants scolaires.

Brigitte Pinauldts souhaite remercier tous les agents qui ont contribué à accueillir les enfants en toute sécurité dans les crèches, les écoles et les accueils de loisirs : cela représente un travail quotidien pour ajuster chaque matin les équipes d'encadrement, pour décider de diminuer les

amplitudes d'accueil ou bien de suspendre certains services, pour informer rapidement les familles des changements décidés. Les familles doivent aussi être remerciées pour leur compréhension face aux incertitudes et aux modifications.

Le **Noël des accueils de loisirs** s'est déroulé le 18 décembre au Jardin des Tourneroches. Le matin pour les maternelles, avec jeux d'ombres, marionnettes... et l'après-midi pour les élémentaires, avec en plus une course de relais et pour tous, les cadeaux du Père Noël.

Le **Comité de Caisse des Écoles**, qui soutient les projets éducatifs proposés par les enseignants, a voté le 18 décembre une subvention de 18 756 € pour 2019-2020.

■ **Séjours :**

Les séjours d'hiver sont complets depuis samedi.

**Delphine RENAUDIN, maire-adjoint en charge du Patrimoine communal (gestion et travaux), de la sécurité et de l'hygiène**

■ **Travaux dans les bâtiments communaux :**

Les travaux d'installation de la crèche La Palette enchantée au sein de l'école Pasteur seront finis dans les délais prévus. La PMI et la commission de sécurité passeront fin janvier. Quelques travaux auront lieu dans les crèches et écoles durant les vacances de Noël.

■ **Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :**

Les habitants ayant constaté l'apparition de fissures sur leur habitation peuvent adresser un courrier au maire jusqu'au 29 février 2020, dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle 2019, pour sécheresse-réhydratation des sols.

■ Plusieurs **commissions communales de sécurité** se sont tenues, pour la médiathèque et le centre sportif des Tourneroches, et une sous-commission départementale pour le salon du terroir, chacune ayant donné un avis favorable.

■ Enfin, comme prévu par décret préfectoral, la Ville sortira du SICOMU au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Éric BERDOATI pour Vincent JACQUET, maire-adjoint en charge de l'Environnement numérique**

Orange a informé la Ville du vol de câbles et de fibre optique, ce qui prive de nombreux administrés

de téléphonie et de connexion internet. Orange met tout en œuvre pour réparer au plus vite mais peine à être livré en matériel à cause des mouvements sociaux.

### **Christine CHAZELLE, maire-adjoint en charge du Développement durable**

■ **Travaux d'isolation dans les bâtiments communaux** : Les travaux ont avancé : le réseau hydraulique de chauffage et eau chaude sanitaire a été refait aux écoles maternelle et élémentaire du Val d'or, à l'école Fouilleuse, aux écoles maternelle et élémentaire du Centre, à l'école des Coteaux, avec isolation des caves ou des combles selon les cas.

### **Ségolène de LARMINAT, maire-adjoint en charge de la Culture**

■ **Les 3 Pierrots** : 6 520 spectateurs ont été accueillis en décembre, trois spectacles ont affiché complet, et au cinéma, 4 520 spectateurs. Plusieurs projections ont été proposées aux élèves des écoles primaires. Dès janvier 2020, les « bars à grignoter » seront disponibles avant chaque spectacle. L'opération « un ticket, une affiche » permet de repartir avec une affiche en cadeau pour une place achetée.

■ **Médiathèque** : Le 23 novembre, la conférence sur *Napoléon IV, un prétendant impérial* par Éric Pradelle a attiré plus de cent personnes. En décembre, des contes de Noël sont lus aux enfants, et le musée Albert-Kahn est accueilli pour des ateliers photos.

■ **Musée des Avelines** : Fermé la semaine de Noël, il rouvrira le 2 janvier avec des ateliers jeune public. Plus de 5 000 personnes ont déjà visité l'exposition *Les derniers feux du palais de Saint-Cloud*, dont 33 classes et des patients d'établissements médicaux, dans le cadre de l'ouverture aux publics empêchés. Le 7 décembre, la conférence de Matthieu Caron sur *Le Style Louis XVI-Impératrice* a fait salle comble.

■ **L'ECLA** : Le Big Band a fêté son vingtième anniversaire avec un concert de jazz exceptionnel.

■ **Le conservatoire** : Après une rentrée sans encombre, les trois premiers concerts ont rencontré un vif succès, dont le Noël des chorales le 14 décembre. Il faut remercier les parents d'élèves qui ont hébergé des professeurs pendant les grèves des transports pour que le conservatoire continue ses activités.

### **Marc CLIMAUD, maire-adjoint en charge des Sports et de l'animation**

#### ■ **Sports** :

La soirée AquaFitness a réuni 62 participants le vendredi 6 décembre autour de différents stands, dégustation diététique, électro stimulation... grâce à l'implication de la section natation de l'UAS et aux maîtres-nageurs.

Le skate-park a été restauré et est de nouveau accessible.

#### ■ **Animation** :

Le Noël des enfants du personnel a eu lieu le dimanche 8 décembre. 158 personnes ont pu découvrir en avant-première un film d'animation et goûter en compagnie du Père Noël.

Pour Noël au jardin, le 18 décembre, 1 350 personnes étaient présentes. En présence du Père Noël, carrousel, théâtre d'ombres et Guignol, ateliers sculpture sur ballons, maquillage... avant de se réchauffer autour d'un chocolat chaud. Il faut remercier les animateurs des ALSH et les services techniques pour leur participation.

### **Olivier BERTHET, maire-adjoint en charge de la Sécurité publique, des anciens combattants et de la sécurité routière**

■ **Cérémonie d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie** : Elle a eu lieu le 5 décembre, devant une assistance réduite. Les élus présents et le service Fêtes et cérémonies doivent être remerciés.

Votée en conseil municipal, la création d'un CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) est effective depuis le 18 décembre. La première réunion a rassemblé autour du maire le procureur de la République, le directeur de cabinet du préfet, des responsables de l'Éducation nationale, de la sécurité publique, et de nombreuses associations de Saint-Cloud, et plusieurs élus.

Le 20 décembre aura lieu la cérémonie de remise des armes à la police municipale, aboutissement d'une procédure administrative et des formations et des tests requis.

**Mireille GUEZENEC, Conseiller municipal délégué aux Seniors et au quartier Hippodrome/Fouilleuse**

■ **Sorties des seniors à Saint-Cloud** : Outre les activités classiques des Coteaux, cercle de lecture, gymnastique cérébrale, conférences Informatique, atelier d'art floral... se sont ajoutés la décoration du sapin de Noël, et le passage du code de la route, avec l'aide de la police municipale.

Les seniors ont récemment assisté à l'enregistrement de l'émission *Questions pour un champion*.

Les résidents des Heures Claires et des Jours Heureux ont reçu avec plaisir leurs colis de Noël.

Un groupe de seniors a réalisé la décoration du restaurant municipal, dont les enfants de l'école du Centre pourront profiter jusqu'au 23.

L'Espace des Coteaux, dont il faut remercier les animateurs, restera ouvert pendant les vacances de Noël.

■ **Sorties des seniors hors de Saint-Cloud** : Les seniors sont allés à Garches pour le spectacle de Noël, sur le thème de l'Irlande, et ont été invités par l'Institut des Hauts-de-Seine au spectacle *Sourire de Noël*.

■ **Quartier Hippodrome-Fouilleuse** : L'APAJ invite les élèves du groupe scolaire Fouilleuse à un goûter avec le Père Noël.

**Jean-Christophe PIERSON, Conseiller municipal délégué au Commerce et à l'artisanat**

■ **Commerçants sédentaires** : Le 26 novembre, une rencontre réunissait le maire et les commerçants de l'association Saint-Cloud Commerces, puis le 4 décembre, c'était au tour des restaurateurs. Ils ont rencontré la société Octopus, détentrice du Label Saint-Cloud, dont le logiciel les aide à répondre aux obligations légales en matière d'hygiène et de sécurité.

Au Carré a eu lieu les 13 et 14 décembre l'exposition-vente de produits fabriqués par les artisans labellisés.

Une boutique de décoration, Nat et fils, a ouvert sur 200 m<sup>2</sup> au 50, boulevard de la République.

**Nicolas PORTEIX, Conseiller municipal délégué à la vie de quartier Centre/Village et à la Citoyenneté.**

■ **Inscription sur les listes électorales** : Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales

jusqu'au vendredi 7 février, pour pouvoir voter aux élections municipales. Comme pour les élections européennes, les citoyens européens résidant en France peuvent également s'inscrire sur les listes électorales et voter aux élections municipales. L'inscription peut se faire au service des Affaires générales en mairie ou entièrement par internet, sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

Les personnes ayant changé d'adresse sans changer de ville doivent également faire modifier leur adresse sur les listes électorales.

■ **Recensement** : La campagne de recensement 2020 se déroulera du 16 janvier au 22 février 2020. Six agents recenseurs parcourront notre ville. Les Clodoaldiens sont invités à leur faire bon accueil et à répondre rapidement au questionnaire.

■ À l'hôtel de ville, une cabine photo vient d'être installée devant l'ascenseur à gauche du hall d'accueil. Elle est accessible à tous mais permet aux personnes venant pour une pièce d'identité de faire faire des photos conformes.

**Anne COVO, Conseiller municipal délégué à la Petite Enfance**

Les fêtes de crèche se sont bien déroulées. À cause du mouvement social, les crèches ont dû adopter des horaires restreints. Il faut remercier le personnel des crèches, qui a fait le maximum pour assurer l'accueil des enfants, en dépit des conditions difficiles. Les crèches seront fermées du 20 décembre au 2 janvier.

**Sacha GAILLARD, Conseiller municipal délégué à la Politique du handicap**

La semaine du handicap a été riche en émotions, avec une conférence sur le handicap psychique, organisée par la Ville et l'UNAFAM, et la projection du film *Hors-normes*, suivie d'un échange avec le public, animé par Les Papillons blancs. Pour la séance de Cinéma différence, était projeté *Place des victoires*.

Trois ans après son lancement, le projet Changeons notre regard sur le handicap a permis de créer une cohésion et de sensibiliser les plus jeunes.

**Édith SAGROUN, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse**

Deux cérémonies de remise du diplôme national du Brevet ont eu lieu dans les collèges Gounod et Verhaeren, l'occasion de féliciter l'ensemble des jeunes lauréats et les équipes enseignantes.

La Matinée de l'orientation s'est tenue le samedi 14 décembre au lycée Alexandre-Dumas. L'ensemble des lycéens et lycéennes ont pu découvrir de nombreux métiers grâce aux associations de parents d'élèves, aux parents et anciens élèves du lycée qui ont animé cette matinée. Le même jour se tenait la journée portes ouvertes du collège Gounod. De nombreux parents d'élèves de CM2 sont venus découvrir les locaux du collège et dialoguer avec la principale et les professeurs.

Le Conseil des Jeunes s'est réuni en plénière pour décider des projets 2020. Il accueillera bientôt une délégation de jeunes Belges afin de poursuivre les échanges entamés en septembre lors de leur visite à Bruxelles. Le 28 février les 3 Pierrots, après avoir travaillé avec le Conseil des Jeunes, proposeront une séance spéciale jeunes. Les jeunes travaillent pour organiser le 6 mars un concert à l'ECLA.

Les travaux de l'accueil jeunes devraient se terminer courant janvier. L'Accueil Jeunes a signé deux conventions avec le collège Verhaeren, dont il recevra les élèves exclus temporairement du collège, afin de les faire réfléchir à ce qu'ils ont fait.

## DÉLIBÉRATIONS

**Lundi 16 décembre, les projets de délibérations ont été étudiés par la Commission des Finances et, pour ce qui la concerne, par la Commission des Travaux. Les rapporteurs généraux de ces deux commissions, Céline MARTIN pour les finances et Nicolas PORTEIX pour les travaux, donnent connaissance au Conseil des observations formulées et des avis émis.**

## ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 95 : Élection du secrétaire de séance.**

En début de séance, **Sacha GAILLARD** est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

## FINANCES

Rapporteur : Eric SEYNAVE

■ **Délibération n° 96 : Décision modificative n° 4 du budget principal de l'année 2019**

Le Conseil municipal a la possibilité de modifier le budget de la ville jusqu'à la fin de l'exercice auquel il

s'applique. Le conseil municipal peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.

Le Budget primitif de l'année 2019 a été adopté par le conseil municipal en date du 20 décembre 2018.

Une première décision modificative a été adoptée le 27 juin dernier permettant ainsi de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2018 et de réajuster des crédits en recettes et en dépenses sur l'exercice 2019.

Une seconde décision modificative a été adoptée le 3 octobre dernier pour ajuster des prévisions budgétaires en section d'investissement.

Une troisième décision modificative a été adoptée le 21 novembre dernier afin d'intégrer la remise de pénalités de retard en section de fonctionnement.

La Décision modificative n° 4 présentée a pour objet de réajuster les crédits suivants :

### Section de fonctionnement :

1/ Il convient d'inscrire les crédits correspondant au montant notifié de FPIC (3 176 268 €). Un montant de 3 200 000 € avait été inscrit dans le budget primitif, il faut donc en retirer 23 732 €.

2/ Il s'agit d'inscrire le montant définitif du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) consécutif à l'adoption en conseil de territoire du Pacte financier et fiscal du Territoire et des FCCT définitifs. Le FFCT de l'année 2019 est arrêté à 7 993 581 €. Un montant de 9 000 000 € avait été inscrit dans le budget primitif, il faut donc en retirer 1 006 419 €.

3/ Un complément de 35 000 € pour le financement de l'appel à projet lancé par l'Éducation Nationale sur l'enseignement musical.

### Section d'investissement :

Il s'agit ici d'inscrire des subventions d'équipement :

- DRAC : subvention de 10 000 € pour l'acquisition d'un portrait réalisé par P. Duval Le Camus,

- Région : subvention de 5 958 € pour l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale,

- Région : subvention de 4 525 € pour la réalisation de notre schéma directeur cyclable,

- POLD : subvention de 19 020 € d'appel à projet pour la mise en place de la consigne Véligo,
- Île-de-France Mobilités : subvention de 65 570 € pour la mise en place de la consigne Véligo,
- MGP : subvention de 146 000 € pour le remplacement de chaudières dans les équipements municipaux,
- Au total, 252 073 € de subventions d'équipement.

**L'équilibre général du budget** est assuré par :

- L'augmentation du virement de la section de fonctionnement de 995 151 € pour être porté au total à 5 909 877,04 € pour l'exercice 2019,
- La diminution de l'inscription d'emprunt de 1 247 224 € pour être portée au total à 4 542 066,58 € au titre de l'année 2019.

**Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 3.**

■ **Délibération n° 97 : Admission en non-valeur de créances éteintes**

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence de débiteurs. Elle décharge le Comptable public de la ville de sa responsabilité pécuniaire.

Chaque année, le Centre des Finances Publiques propose ainsi au Conseil municipal l'admission en non-valeur de sommes devenues irrécouvrables ou de créances éteintes.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur de créances éteintes pour un montant total de 2 570 €.

Il s'agit de titres émis sur l'exercice 2016 pour les objets suivants :

- Un permis de stationner : 50 €
- Des insertions dans le magazine municipal : 2 520 €

Les deux sociétés concernées ont fait l'objet de liquidations judiciaires, le recouvrement est donc désormais impossible.

**Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour l'admission en non-valeur de ces créances éteintes.**

■ **Délibération n° 98 : Approbation du Budget Primitif de la Ville pour l'année 2020**

Le Rapport d'Orientations Budgétaires, présenté lors du conseil municipal du 21 novembre dernier, constituait la première phase de la session budgétaire

de l'année 2020. Le présent rapport consiste à présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020.

Ce budget ne reprend pas les résultats de l'exercice N-1 à savoir 2019. En effet, le compte administratif sera présenté au conseil municipal du deuxième trimestre 2020 après finalisation des résultats avec le comptable public.

Le budget primitif 2020 est le dernier de la mandature et s'inscrit dans le contexte suivant :

- Une conjoncture économique marquée par une croissance estimée à 1.3 % selon la loi de finances en cours de discussion, et une inflation prévisionnelle de 1.3 %.
- Une diminution mesurée des dotations de l'État et une augmentation possible de la péréquation, ces éléments n'étant pas communiqués à ce jour et toujours en discussion parlementaire.
- Une organisation territoriale composée d'un double niveau de coopération intercommunale (loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015, dite loi NOTRe) : Établissements publics territoriaux (EPT) : pour Saint-Cloud, Paris Ouest La Défense (POLD), Métropole du Grand Paris (MGP).

**1. Les objectifs**

Les objectifs de ce budget sont fidèles aux engagements de la mandature :

- garantie de la qualité des services indispensables aux Clodoaldiens ;
- poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- fiscalité maîtrisée sans aucune augmentation en 2020 avec le maintien des taux 2019 ;
- un programme d'investissement important avec un budget important sur le marché des Avelines ;
- une capacité d'autofinancement mesurée.

**2. L'équilibre général :**

	BP 2019	BP 2020
Fonctionnement	57 489 200 €	58 436 500 €
Investissement	13 695 200 €	16 297 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 184 400 €</b>	<b>74 733 500 €</b>

## 2. Le budget de fonctionnement

### 1.1. Les recettes

Chapitres		BP 2019	CA 2019	BP 2020
013	Atténuation de charges	20 000	337 000	60 000
70	Produits des services	4 324 400	6 100 000	6 164 950
73	Impôts et taxes	47 415 667	46 050 000	46 468 667
74	Dotations et participations (dont DGF)	4 808 900	4 662 000	4 626 150
75	Autres produits de gestion courante	876 400	940 000	1 069 200
76	Produits financiers	7 300	7 300	7 300
77	Produits exceptionnels	31 533	250 000	35 233
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>57 484 200</b>	<b>58 346 300</b>	<b>58 431 500</b>
042	Opérations ordre transfert entre sections	5 000	3 000	5 000
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 000</b>	<b>3 000</b>	<b>5 000</b>
<b>Résultat antérieur</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>57 489 200</b>	<b>58 349 300</b>	<b>58 436 500</b>

\* Les CA 2019 indiqués sont évalués à début décembre 2019.

#### 1.1.1. Les Produits des Services

Ce chapitre est en augmentation de 1 840 550 € par rapport au budget primitif 2019. Il prévoit :

- Les recettes au titre du forfait post-stationnement pour un montant de 950 K€, issu de la dépenalisation des amendes de stationnement.
- Les recettes de stationnement, précédemment comptabilisées au chapitre 73, sont désormais inscrites dans ce chapitre pour un montant de 1 650 K€ (1 500 K€ sur le stationnement sur voirie et 150 K€ sur les parkings clos).

Ces produits regroupent le paiement par les usagers de l'ensemble des services proposés par la ville (culture, sport, accueil en petite enfance, séjours).

- **Petite enfance** : 1 470 K€ : progression de 230 K€ consécutive à la modification du barème natio-

nal des participations familiales imposé par la CNAF;

- **Culture** : 469 K€ : augmentation de la prévision de recettes sur les 3 Pierrots de 26 K€;
- **Sport** : 384 K€ : stabilité des recettes piscine (entrées public + scolaires) et tennis;
- **Séjours** : une prévision de recettes fixée 309 K€.

#### 1.1.2. Les impôts et taxes

La majorité municipale a décidé de maintenir les taux des impôts locaux : pas d'augmentation de fiscalité locale en 2020.

#### La fiscalité des ménages :

La totalité de la fiscalité des ménages est, depuis 2016, perçue par les communes ; ainsi les taux de fiscalité de la commune et ceux des anciens EPCI sont additionnés pour produire le taux communal.

	Taux communaux 2015	Taux EPCI 2015	Taux communaux 2016-2017-2018-2019	Taux communaux 2020
TH	11,05 %	6,62 %	17,67 %	17,67 %
TF	13,26 %		13,26 %	13,26 %
TFNB	12,98 %	1,24 %	14,22 %	14,22 %

Les bases d'imposition prévisionnelles n'ont pas encore été notifiées par les services de l'État, ainsi les bases prévisionnelles ont été établies à partir des bases définitives 2019 auxquelles est ajouté le taux d'inflation constaté (indice des prix

à la consommation) pour la Taxe Foncière et une augmentation de 0.9 % (selon les dernières discussions parlementaires) sur la taxe d'Habitation sur les résidences principales.

	Bases prévisionnelles	Taux 2019	Taux 2020	Produit 2020
Taxe d'Habitation (TH)	94950000	17,67 %	17,67 %	16777400
Taxe Foncière bâti (TF)	99930000	13,26 %	13,26 %	13250000
Taxe Foncière non bâti (TFNB)	159000	14,22 %	14,22 %	22600
<b>Total</b>				<b>30050000</b>

Pour rappel, à partir de 2018, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables entre en vigueur avec la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'État dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017.

Pour la commune et au titre de l'année 2019, les éléments communiqués par les services fiscaux indiquent que 3529 foyers et assimilés sur un total de 12637 foyers soumis à la taxe d'habitation sur les résidences principales sont concernés par cette disposition fiscale pour un montant de 1440 K€ représentant la réduction de 65 % de cotisation.

L'État s'est engagé à compenser intégralement cette perte, sur les bases de 2017.

#### L'attribution de compensation :

Cette recette est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 versée par la MGP pour un montant de 12 100 361 € ; cette attribution reprend le montant précédemment versé par la CA Cœur de Seine (8 534 795 €) majoré du montant de la compensation de la part salaire perçue précédemment par l'EPCI (3 565 566 €).

En 2018, la compétence relative aux nuisances sonores a été transférée à la MGP. Ainsi, l'AC est diminuée de 6 694 €, elle est donc inscrite pour un montant de 12 093 667 €.

#### Les autres recettes fiscales :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 3 700 000 €, montant maintenu au niveau de l'année 2019,
- la taxe sur l'électricité : 550 000 €.

#### 1.1.3. Les dotations et participations

La **Dotations Globales de Fonctionnement** est la principale dotation perçue. Cette année, en l'absence d'informations précises et pour suivre les indications du PLF 2020, est retenue l'hypothèse d'une quasi-stabilité de la DGF, soit 1 500 000 € (pour mémoire la DGF 2019 s'est élevée à 1 534 K€).

L'inscription de 90 000 € de **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (de 2019).

Les **recettes de la CAF** au titre de sa participation au financement des places en établissements de petite enfance sont inscrites pour un montant de 1 852 900 € (+ 42 K€) suite à la mise en place du nouveau barème de calcul du financement des places.

Les **subventions du Conseil départemental** s'élèvent à 525 700 € au titre du contrat de développement 2019-2021. Sont intégrés dans ce contrat deux établissements de petite enfance, les relais d'assistantes maternelles et parentales ainsi qu'une subvention au Conservatoire et au sport de haut niveau (volley).

Les autres recettes : les autres dotations de l'État et reversements de fiscalité sont relativement stables.

#### 1.1.4. Les autres recettes

Il s'agit ici des recettes de locations et charges d'immeubles, des redevances des délégataires de services publics (stationnement), des produits exceptionnels divers (remboursement de sinistres, pénalités...).

## 1.2. Les dépenses

Chapitres		BP 2019	CA 2019*	BP 2020
011	Charges à caractère général	12 340 010	12 050 000	12 784 900
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 006 080	21 875 000	22 760 400
014	Atténuation de produits : Péréquations	6 400 000	6 312 902	6 401 000
65	Autres charges de gestion courante	4 636 210	4 790 000	4 922 400
65	Fonds de Compensation des Charges Transférées	9 000 000	7 993 581	8 600 000
66	Charges financières	790 000	753 000	740 000
67	Charges exceptionnelles	376 900	465 000	201 800
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>55 549 200</b>	<b>54 239 483</b>	<b>56 410 500</b>
023	Virement à la section d'investissement	114 000		300 000
042	Opérations ordre transfert entre sections	1 826 000	1 838 000	1 726 000
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 940 000</b>	<b>1 838 000</b>	<b>2 026 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>57 489 200</b>	<b>56 077 483</b>	<b>58 436 500</b>

\* Les CA 2019 indiqués sont évalués à début décembre 2019.

### 1.2.1. Les charges à caractère général

Ce chapitre augmente de 444 890 €, soit 3.6 % par rapport au BP 2019, à cause de l'évolution de plusieurs postes :

- une augmentation notable des contrats (+ 100 K€) : contrat de nettoyage pour 75 K€;
- une augmentation importante du poste locations (+140 K€) : location de la halle provisoire du marché (80 K€), location du parc de véhicules municipaux (35 K€), location de motifs d'illuminations (25 K€);
- une augmentation des provisions pour travaux d'entretien dans les bâtiments communaux (95 K€);
- une inscription de budget de 100 K€ pour la contractualisation d'une assurance dommage-ouvrage pour les travaux du marché des Avelines.

### 1.2.2. Les charges de Personnel

Le budget primitif prévoit une augmentation de 3.42 % par rapport au BP 2019, soit 754 320 €.

Ce chapitre prévoit les crédits relatifs à la masse salariale proprement dite pour un montant de 21 418 380 € mais aussi des dépenses relatives à la prise en charge de l'assurance du personnel (335 K€), le recours à du personnel extérieur (197 K€), la cotisation au CNAS (115 K€) et la médecine du travail (77 K€).

La masse salariale 2020 inscrite pour un montant de 22 036 K€, est en augmentation de 2.88 % par rapport au budget primitif 2019 (21 418 K€). Cette évolution s'explique, malgré la prise en compte effective des mesures de rationalisation des effectifs décidées depuis 2015 et poursuivies depuis, par les éléments suivants :

- l'évolution réglementaire : avancements de grade et d'échelon (Glissement Vieillesse Technicité);
- les créations de postes importantes dans le domaine de la sécurité (police municipale);
- la finalisation des recrutements dans les établissements de petite enfance;
- la mise en place du RIFSEEP au fur et à mesure des publications des décrets d'application intégrant les nouveaux cadres d'emplois pour certaine catégorie (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel).

	CA prévisionnel 2019	BP 2020
Traitements et charges	20 231 360 €	20 905 300 €
Prime de fin d'année	780 000 €	800 000 €
Heures supplémentaires	203 000 €	230 000 €
Astreintes	102 000 €	100 000 €
Total	21 316 360 €	22 035 300 €

Ce chapitre fait l'objet d'un suivi rigoureux ce qui permet d'ajuster au mieux les besoins de personnel pour permettre une adéquation avec l'activité réelle des services.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
FSRIF	1 129 692 €	1 990 546 €	2 675 050 €	2 692 167 €	3 198 159 €	3 136 149 €	3 200 000 €
FPIC	586 749 €	1 232 073 €	2 306 039 €	2 083 951 €	3 186 936 €	3 176 268 €	3 200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 716 441 €</b>	<b>3 222 619 €</b>	<b>4 981 089 €</b>	<b>4 776 118 €</b>	<b>6 385 095 €</b>	<b>6 312 417 €</b>	<b>6 400 000 €</b>

#### 1.2.4. Les autres charges de gestion courante

- **Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT)** pour 8 600 000 €, composé de la part départementale de TH et TFNB de l'ex-EPCI et de la compensation de la part salaire auxquelles sont ajoutés les transferts de charges actés depuis 2016 par le Territoire et les charges de structure. Il sera ajusté dans le cadre du Pacte fiscal et financier du Territoire qui sera adopté au second semestre 2020.
- **Les subventions aux associations** se montent à 2 749 432 €. Ce budget est en augmentation de 17 918 € et prend en compte la situation individuelle de toutes les associations.
- **La subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est arrêtée à 280 000 €, montant identique à 2019.
- **La subvention de la Caisse des Écoles (CDE)** est proposée à un montant de 150 000 € afin d'assurer à la fois l'équilibre final du budget de cet établissement public et une trésorerie suffisante.

#### 1.2.3. Les atténuations de produits : les péréquations

La commune contribue toujours aux deux fonds de péréquations, qui à ce jour n'ont fait l'objet d'aucune notification des services de l'État :

- le **FSRIF** : l'enveloppe n'augmente pas et demeure à 330 millions d'euros, est donc prévu un budget de 3 200 000 € (montant 2019 : 3 136 149 €);
- le **FPIC** : l'enveloppe est maintenue à 1 milliard d'euros. Ce fonds sera calculé au niveau de l'EPT et le montant une fois connu sera réparti entre le territoire et les communes. Est prévu un budget de 3 200 000 €, (montant 2019 : 3 176 268 €).

#### 1.2.5. Les charges financières

L'évaluation des charges d'intérêts est de 740 000 € pour l'année 2020. Cette prévision couvre les intérêts de la dette contractée et les intérêts relatifs à la gestion de la ligne de trésorerie. Ce montant diminue de 50 K€ par rapport au budget 2019.

#### 1.2.6. Les charges exceptionnelles et les atténuations de produits

Le chapitre des charges exceptionnelles comprend essentiellement les dépenses relatives à la prime 3<sup>e</sup> enfant et à l'AMGED inscrites pour un montant de 180 000 €.

Enfin, l'équilibre du budget se fait par le virement à la section d'investissement arrêté à 300 000 €.

## 2. Le budget d'Investissement

### 2.1. Les recettes

Chapitres		BP 2019	CA 2019*	BP 2020
13	Subventions d'investissement	480 000	790 000	375 000
16	Emprunts et dettes assimilées	7 347 200	0	6 561 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 030 000	1 600 000	1 500 000
1 068	Affectation du résultat	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000	5 800	5 000
27	Autres immobilisations financières	1 243 000	870 000	845 000
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 450 000		4 775 000
45	Opérations pour le compte de tiers			10 000
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>11 555 200</b>	<b>3 265 800</b>	<b>14 071 000</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	114 000		300 000
040	Opérations ordre transfert entre sections	1 826 000	1 838 000	1 726 000
041	Opérations patrimoniales	200 000	2 000 000	200 000
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 140 000</b>	<b>3 838 000</b>	<b>2 226 000</b>
<b>Résultat antérieur</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 695 200</b>	<b>7 103 800</b>	<b>16 297 000</b>	

\* Les CA 2019 indiqués sont évalués à début décembre 2019.

#### 2.1.1. Les Ressources propres : Dotations, fonds divers

	BP 2019	BP 2020
F.C.T.V.A.	650 000 €	1 050 000 €
Taxe d'aménagement	380 000 €	450 000 €
<b>Total</b>	<b>1 030 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>

Le versement du FCTVA se calcule à partir des dépenses réalisées sur l'exercice N-1.

Le produit de la Taxe d'aménagement est évalué au regard des documents d'urbanisme en cours.

#### 2.1.2. Les Subventions

	BP 2019	BP 2020
Conseil Départemental	270 000 €	235 000 €
État (amendes de police)	210 000 €	140 000 €
<b>Total</b>	<b>480 000 €</b>	<b>375 000 €</b>

Les subventions du Conseil Départemental sont consécutives à la conclusion du second contrat de développement et affectées au projet de modernisation des Trois Pierrots et de réhabilitation du marché des Avelines.

#### 2.1.3. Les autres immobilisations financières

Il s'agit d'inscrire les deux échéances de cessions foncières échelonnées réalisées en 2019 : cf §4

Par ailleurs, nous inscrivons 3 000 € au titre des remboursements de cautionnements.

#### 2.1.4. Les produits de cessions

Nous inscrivons 4 775 000 € de produit de vente. Cf §4

## 2.2 Les dépenses

Chapitres		BP 2019	CA 2019*	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	950 200	345 000	665 000
204	Subventions d'équipement versées	598 000	320 000	367 000
21	Immobilisations corporelles	2 386 100	2 045 000	1 801 000
23	Immobilisations en cours	6 077 900	5 150 000	9 841 000
16	Emprunts et dettes assimilées	3 475 000	3 425 000	3 395 000
27	Autres immobilisations financières	3 000	8 500	13 000
45	Opérations patrimoniales			10 000
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>13 490 200</b>	<b>11 293 500</b>	<b>16 092 000</b>
040	Opérations ordre transfert entre sections	5 000		5 000
041	Opérations patrimoniales	200 000	250 000	200 000
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>205 000</b>	<b>250 000</b>	<b>205 000</b>
<b>Résultat antérieur</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 695 200</b>	<b>11 543 500</b>	<b>16 297 000</b>	

\* Les CA 2019 indiqués sont évalués à début décembre 2019

### 2.2.1. Les opérations d'équipement

- **Frais d'étude, licences, fonds de commerce : 665 000 €**

- une enveloppe pour des frais d'étude : 205 K€,
- une enveloppe pour des logiciels et concessions informatiques : 380 K€,
- une enveloppe pour l'achat de fonds de commerce : 80 K€,

- Immobilisations corporelles : 1 801 000 €

• Acquisitions foncières : 420 K€

• Matériel de voirie : 105 K€

• Matériel de transport : 43 K€

• Œuvres et objets d'art : 20 K€

• Matériel informatique : 371 K€

• Mobilier et autres : 797 K€,

• Travaux sur équipements sportifs : 45 K€

- **Immobilisations en cours (travaux) 9 841 000 € :**

	2019	2020	
<b>1/ Travaux de voirie et espaces verts</b>	<b>1 747 000 €</b>	<b>1 726 000 €</b>	
Voirie	1 622 000 €	1 435 000 €	
Travaux d'éclairage public			275 000 €
Travaux de signalisation lumineuse tricolore			45 000 €
Travaux d'infrastructures de voirie			1 014 000 €
- travaux de requalification de l'avenue Eugénie			253 000 €
- travaux de rénovation rue de Garches			150 000 €
- travaux de rénovation rue Armengaud			200 000 €
Travaux d'aménagements paysagers			101 000 €
Espaces verts	125 000 €	95 000 €	
Développement durable : végétalisation des cours d'école		116 000 €	
DSIN : travaux de stabilisation du système de vidéoprotection		80 000 €	

	2019	2020	
<b>2/ Travaux sur les bâtiments communaux</b>	<b>4 320 900 €</b>	<b>8 107 000 €</b>	
Écoles	350 000 €	390 000 €	
École maternelle Pasteur : faux-plafonds et éclairage			70 000 €
Aménagements divers : stores, ventilation			200 000 €
Rénovation de sanitaires			120 000 €
Culture	761 200 €	410 000 €	
Trois Pierrots : modernisation : MO et études			230 000 €
Médiathèque : rénovation de salles			58 000 €
Église Saint-Clodoald : MO rénovation toiture			50 000 €
Sport	876 000 €	1 164 000 €	
Stade des Coteaux : rénovation terrain et éclairage			865 000 €
Piscine : douches du personnel, résine, plafonds...			155 000 €
Crèches	24 000 €	80 000 €	
Projet des Avelines : MO, démolition, travaux parking	1 220 000 €	5 031 000 €	
Secteur de la Source : diagnostics et études	120 000 €		
Création de locaux d'archives	250 000 €		
Villa des Tourneroches : restauration toiture bâtiment annexe	80 000 €		
Rénovation des logements communaux	225 000 €	219 000 €	
Hôtel de ville : salle des serveurs		70 000 €	
Espace d'animation des Coteaux : climatisation		17 000 €	
Autres (carré, PM, pompiers,...)	352 000 €	441 000 €	
Hygiène et sécurité	62 700 €	60 000 €	
Travaux de stabilisation du système de vidéoprotection		65 000 €	
DSIN : travaux de déploiement de la fibre dans les bâtiments		160 000 €	

### 2.2.2. Les subventions d'équipement

Ce chapitre regroupe trois types de subventions d'équipement :

- la participation Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris : 90 K€ ;
- la subvention d'équipement pour I3F dans le cadre du projet du marché des Avelines : 170 K€ ;
- les subventions pour les logements sociaux : 107 K€.

### 2.2.3. Les opérations financières

Trois postes constituent ce chapitre :

- les charges de remboursement du capital de la dette : 2 050 000 € ;

- les dépôts de garantie : 5 K€ ;

- le paiement des acquisitions échelonnées : cf §4.

### 3. L'endettement

Afin de faire face aux dépenses d'investissement, nous inscrivons 6 561 000 € d'emprunt. L'inscription ne valant pas mobilisation, les emprunts seront contractés et tirés selon les besoins de financement.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'élèvera à 29 911 795,11 €, soit 971 € par habitant. L'année 2019 est marquée par un désendettement important de plus de 2 millions d'euros.

La moyenne des villes des Hauts-de-Seine est de 1 422 € au 31/12/2018.

	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Encours au 31/12/N	31 977 582,11 €	29 911 795,67 €	<b>29 911 795,67 €</b>
Encours sans emprunt relais	31 177 582,11 €	29 111 795,67 €	29 111 795,67 €
Annuité en capital	2 024 001,65 €	2 065 786,44 €	2 050 000 €
Annuité en intérêts	795 359,93 €	750 539,89 €	730 000 €

Pour mémoire, la ville dispose de deux emprunts d'un montant total de 3 050 000 €, contractés mais non tirés :

- un emprunt de 1 350 000 € auprès du Crédit Agricole ;
- un emprunt relais de 1 700 000 € pour l'acquisition des terrains du secteur de la Source auprès de la Banque Postale.

#### 4. Le programme d'acquisitions et cessions foncières

Le budget primitif 2020 prend en compte l'inscription d'acquisitions et de cessions foncières pour permettre la réalisation des projets d'aménagement de la ville :

##### 4.1. Les acquisitions foncières : 1 760 000 €

###### 4.1.1. Les acquisitions 2020 : 420 000 €

- locaux du bureau de Poste 2, place Silly : 320 000 €,
- parking Bureaux de la Colline : 100 000 €,

###### 4.1.2. Les acquisitions échelonnées : 1 340 000 €

- paiement de la sixième et dernière échéance de l'immeuble du 5, rue d'Orléans : 575 000 € ;
- paiement de la troisième et dernière échéance des terrains de la Source : 765 000 €.

##### 4.2. Les cessions foncières : 5 617 000 €

###### 4.2.1. Les cessions 2020 : 4 775 000 €

- parcelles du parking Joffre cédées à la Société du Grand Paris (SGP) : 4 675 000 € ;
- parking Bureaux de la Colline : 100 000 €.

###### 4.2.3. Les cessions échelonnées : 842 000 €

- premier versement sur le bail emphytéotique du 38-40, boulevard de la République : 834 000 € ;
- dernier versement sur les pavillons Villa J. Chieze : 7 890 €.

#### 4. L'autofinancement

L'autofinancement augmente légèrement par rapport à 2019.

	2019	2020
Virement à l'investissement	114 000 €	300 000 €
Amortissements	1 650 000 €	1 550 000 €
	1 764 000 €	1 850 000 €

## DÉBAT

Marlène LABATUT, pour le groupe *Saint-Cloud C'est vous*, souligne que ce budget est à l'image des précédents. Le groupe regrette l'augmentation de 3,6 % des charges à caractère général. Cette tendance se retrouve dans le réalisé. En revanche, l'entretien de la voirie baisse sur les deux dernières années, et la subvention destinée à Rock en Seine se maintient. Comment sont respectés les engagements rappelés en présentation de ce budget ? Il semble que les Clodoaldiens aient perdu en qualité de services : deux bureaux de poste ont fermé, plusieurs classes ont été fermées, deux arrêts de train au Val d'or ont été supprimés, ce qu'on peut considérer comme des services indispensables à la population. L'augmentation des dépenses de fonctionnement va à l'encontre des efforts consentis en 2015 et 2016. Quant à la fiscalité, les taux n'augmentent pas ces dernières années, mais la taxe foncière a augmenté en 2015, à quoi s'ajoute l'augmentation mécanique des bases et la généralisation du stationnement payant. Par ailleurs, le programme d'investissement reste peu ambitieux. Enfin la capacité d'autofinancement reste stable, et l'endettement moyen par habitant représente 991 € et non 971 €, soit un chiffre presque identique à celui de fin 2014, alors que celui des Hauts-de-Seine baissait de 13 %. Des investissements ambitieux auraient d'ailleurs pu justifier une augmentation de la dette. Le groupe *Saint-Cloud c'est vous* votera contre ce budget.

Éric BERDOATI vante la créativité des oppositions en périodes électorales... et dénonce le caractère pathétique des exemples choisis, qui n'ont aucun rapport avec le budget municipal mais évoquent des services relevant d'EPIC ou de l'État : la

desserte SNCF du Val d'or, la fermeture de classes par l'Éducation nationale, celles des bureaux de poste par la Poste... Même si la majorité a lutté pour le maintien de ces services, aucun ne dépend de la Ville! Il déplore un discours sans cohérence et dénué de toute pertinence : les mesures d'économie réclamées n'avaient pas été votées par le groupe Saint-Cloud c'est vous quand elles ont été mises en œuvre en 2015! Les leçons de morale et de démocratie de la part d'un groupe qui ne souffre pas la contradiction semblent bien peu pertinentes.

Xavier BRUNSCHWICG, pour le groupe *Saint-Cloud Rive-Gauche*, remarque que la majorité municipale, brille par sa constance. Il juge le budget présenté informe, parcellaire, voire ectoplasmique, dénué de vision, et rappelle que gérer, comme gouverner : c'est prévoir.

Il rappelle d'abord les caractéristiques du budget présenté : fiscalité locale relativement stable et faible, investissements en dessous de la moyenne des villes de la strate, endettement par habitant parmi les plus faibles du département, dépenses de personnel maîtrisées, efforts sur les dépenses de fonctionnement. Il souligne que l'année se termine sur un report positif de 2 M€.

Il énumère ensuite les points de désaccord : absence d'engagement dans la transition écologique et énergétique, régression historique en matière de logement social qui ferait de Saint-Cloud un ghetto pour millionnaires retraités...

Enfin, il rappelle les propositions de son groupe : investissement annuel minimal de 1 M€ dans le logement social avec création d'une surtaxe sur les droits de mutation des biens vendus à plus de 1 M€, promotion du vélo avec une prime pour l'achat d'un vélo électrique sous conditions de ressources, la prime troisième enfant versée uniquement sous conditions de ressources, équipement des classes en matériel informatique connecté, soutien scolaire pour les enfants en difficulté, revalorisation des subventions aux associations et mise à disposition ponctuelle de personnel communal, remise à niveau des infrastructures sportives de la ville, reconstruction de la médiathèque, création d'un chèque sport et culture pour éviter aux familles de venir quémander une aide à la mairie.

Faute de voir la Ville s'engager assez dans la transition écologique, dans la mixité sociale, le groupe votera contre ce budget.

Éric BERDOATI reconnaît là un vrai programme socialiste, et assume son désaccord. À la diffé-

rence de Saint-Cloud c'est vous, qui avait le même programme mais attaquait la personne du maire, le groupe Saint-Cloud rive gauche a un socle idéologique structuré et cohérent. Il est très différent de celui de la majorité municipale, bien sûr, mais parmi les demandes, certaines sont déjà mises en œuvre par la Ville, et d'autres ne dépendent pas d'elle, comme majorer les droits de mutation (seul le législateur peut en décider). Quant à mettre certaines aides sous conditions de ressources, ce n'est pas le choix de la majorité, cela fait passer une politique familiale dans le champ social, ce qui est très différent. Sur le développement durable, la Ville a mis en place dès 2009 un Agenda 21, avec 248 propositions, dont 80 % ont été réalisés. Comme la majorité de la pollution vient du bâti, la Ville a un plan pluriannuel de réhabilitation des bâtiments municipaux (90 000 m<sup>2</sup>) après bilan énergétique. De même, le parc automobile est désormais en grande partie électrique – même si l'électrique n'est pas exempt de répercussions écologiques... 1 M€ est consacré à la désimper-méabilisation des sols.

La vision de la majorité est en effet constante, avec quelques objectifs inlassablement poursuivis : le maintien de la population à 30 000 habitants, condition de l'attractivité de la ville grâce à la préservation de ses équilibres, faire de la ville un pôle d'excellence dans l'éducation, car la ville compte plus de moins de 18 ans que de plus de 65 ans, et dans le domaine de la santé, avec le Centre hospitalier des 4 Villes, la clinique du Val d'or et l'institut Curie. La majorité est favorable au logement social, seulement si son développement est géré par le maire et non par des fonctionnaires éloignés en préfecture de Nanterre! La hausse des prix du logement, due à la concentration des activités dans la capitale, se constate aussi à Paris, ville socialiste depuis 2001, et les artifices marketing comme le blocage des loyers ne marchent pas. Il faut un vrai parcours résidentiel, avec un accompagnement depuis le PLAI jusqu'au logement libre, en créant une passerelle entre le PLS et le logement libre. Il faut ramener la politique de peuplement au niveau des communes.

Pierre CAZENEUVE pour le groupe *Allons Enfants* :

*Errare humanum est, perseverare diabolicum* : le groupe est effaré de la constance des choix budgétaires, sauf une démarche de végétalisation des cours d'école, qui ne masque pas un manque d'engagement sur le développement durable, qui n'est pas à la hauteur des enjeux climatiques. Le groupe votera contre ce budget.

**Le conseil municipal adopte ce budget primitif.**

**Votes contre des groupes Saint-Cloud C'est vous, Saint-Cloud Rive-Gauche et Allons Enfants.**

■ **Délibération n° 99 : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2020**

Les demandes de subventions pour l'année 2020 ont été examinées par les élus selon leur délégation et discutées avec les responsables des associations.

Il est rappelé, qu'en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, que l'attribution de subventions supérieures ou égales à 23 000 € est subordonnée à la signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la ville et l'association concernée. Cette convention devient de ce fait une pièce justificative de la dépense et est indispensable au versement de la subvention.

Le montant total des subventions attribuées aux associations pour l'année 2020 s'élève donc à 2 749 432 €, en augmentation de 17 918 € par rapport à l'année 2019.

**Le conseil municipal accorde les montants des subventions aux associations pour l'année 2020 tel qu'indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération, approuve les termes de la convention-type d'objectif et de financement, autorise le maire ou l'élu délégué à signer les conventions d'objectifs et de financement.**

- **Le groupe Saint-Cloud C'est vous vote contre la subvention allouée à Plus de son pour le festival Rock en Seine.**

- **Pôle Petite Enfance : Abdel-Ilah Azmi ne prend pas part au vote sur la subvention aux Petits Amis-La Bérengère.**

- **Pôle Culture : unanimité**

- **Pôle Sports Animation : unanimité**

- **Pôle Solidarité et Mémoire : unanimité**

- **Pôle Service techniques : unanimité.**

■ **Délibération n° 100 : Subvention du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2020**

L'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale est assuré par la subvention du budget principal.

Pour l'année 2020, le montant de la subvention est fixé à 280 000 €, montant identique à celui de l'année 2019, pour permettre la continuité des actions du CCAS :

**Aides financières :**

- aides financières allouées aux personnes en difficultés ;
- aide financière attribuée sous conditions de ressources aux personnes âgées de plus de 60 ans ;
- renouvellement de la convention signée avec l'ARPAVIE pour la prise en charge d'une partie du coût des repas servis en Résidences Autonomie ;
- aide financière attribuée sous conditions de ressources aux personnes âgées déjeunant au sein des Résidences Autonomie ;
- aide financière mensuelle attribuée sous conditions de ressources aux personnes de plus de 60 ans, vivant à leur domicile, hors établissement ;
- aide financière trimestrielle attribuée aux familles ayant un enfant porteur de handicap.

**Volet « animation seniors » :**

- prise en charge du coût des manifestations organisées chaque année ;
- poursuite des activités développées par l'Espace d'Animation des Coteaux ;

Le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention au Centre Communal d'Action Sociale, fixée à 280 000 € pour l'année 2020.

■ **Délibération n° 101 : Subvention à la Caisse des Écoles pour l'année 2020**

Conformément à la délibération du 15 mai 2014 portant répartition des compétences entre la ville et la Caisse des Écoles, cet établissement public assure la gestion des activités périscolaires : accueils du matin et du soir, accueils de loisirs, ateliers du midi et activités de l'École municipale des Sports.

Pour mémoire, le budget de la ville prend en charge la rémunération des directeurs et directeurs adjoints de structures d'accueil.

Ces activités sont financées par les participations des familles (60 %) et la Caisse d'Allocations Familiales (15 %) avec la mise en place du financement « plan mercredi ». L'équilibre final du budget de la Caisse des Écoles est assuré par la subvention du budget principal.

Pour l'année 2020, le montant de la subvention est fixé à 150 000 €, montant identique à celui de l'année 2019.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention à la Caisse des Écoles, fixée à 150 000 € pour l'année 2020.**

## **AFFAIRES JURIDIQUES, ESPACE PUBLIC VOIRIE ET TRANSPORTS**

Rapporteur : Brigitte PINAULT (Délibérations n° 102 et 103)

Rapporteur : Dominique LEBRUN (Délibération n° 104)

■ Délibération n° 102 : Rapport annuel 2018 relatif à la concession de service public de la restauration scolaire

■ Délibération n° 103 : Rapport annuel 2018 relatif à la concession de service public de la crèche La Petite Sirène

■ Délibération n° 104 : Rapport annuel 2018 relatif aux délégations de services public du stationnement payant

Plusieurs services publics municipaux sont actuellement gérés par des opérateurs privés, par délégation de service public :

- le stationnement payant, faisant l'objet de contrats de délégation de service public confiés à INDIGO : la concession pour la gestion globalisée du stationnement payant, la construction et gestion du parking Libération, du 11 juillet 1990 au 1<sup>er</sup> janvier 2047, la construction et gestion du parking Joffre du 27 mai 2003 au 31 janvier 2040, le stationnement payant sur voirie et hors voirie du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 28 février 2022 ;
- la gestion de la crèche La petite Sirène, sise 66, boulevard Bernard-Palissy confiée à PEOPLE AND BABY du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 juillet 2022 ;
- la gestion du service de la restauration scolaire confiée à ELIOR du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 juillet 2022

En application des dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) les délégataires ont l'obligation de transmettre chaque année à l'autorité délégante un rapport relatif à l'année antérieure.

Ce rapport retrace la totalité des opérations comptables afférentes à l'exécution de la DSP ainsi qu'une analyse de la qualité du service : données

comptables, analyse de la qualité du service, compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution.

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), prévue par l'article L1413-1 du CGCT, doit examiner lesdits rapports au cours d'une séance. Elle a examiné les rapports des délégataires de la Ville le 11 décembre 2019.

**Le conseil municipal à l'unanimité prend acte des rapports annuels relatifs à l'année 2018 :**

- *stationnement payant*
- *gestion de la crèche La Petite Sirène*
- *gestion du service de restauration scolaire.*

Géraldine Magnier, du groupe Saint-Cloud C'est vous, dénonce les aléas de facturation de la restauration scolaire.

## **URBANISME**

Rapporteur : Abdel Ilah AZMI

■ Délibération n° 105 : Protocole sur la détermination des conditions financières et patrimoniales et du transfert de la Zac en régie – La Garenne-Colombes – Zac des Champs- Philippe

En application des dispositions des articles L. 5219-1 et L. 5219-5 du Code général des collectivités territoriales, l'Établissement public territorial POLD est devenu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, compétent en matière d'aménagement, ce qui conduit ce dernier à devenir notamment l'aménageur de la ZAC des Champs-Philippe en lieu et place de la commune de La Garenne-Colombes. Il a ainsi bénéficié d'une mise à disposition des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de sa nouvelle compétence. Cette opération était, jusqu'à cette date, gérée en régie directe par la ville de La Garenne-Colombes.

En application de la législation en vigueur, la Ville de La Garenne-Colombes et l'Établissement public territorial POLD ainsi que les communes membres disposent d'un délai de deux ans pour adopter à la majorité qualifiée les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers.

Il a été convenu de réaliser le transfert de la ZAC des Champs-Philippe dans le cadre d'un protocole d'accord de transfert universel de patrimoine (TUP) ci-annexé, au bénéfice de l'Établissement public territorial POLD.

Le transfert universel de patrimoine de la ZAC des Champs-Philippe comprend le transfert, en pleine propriété, des immeubles cessibles, acquis par la commune et devant être commercialisés par l'Établissement public territorial POLD. En effet, l'exercice même de la compétence, qui consiste notamment à aménager des terrains pour les revendre, implique pour l'aménageur, et donc pour l'Établissement public territorial POLD, d'en être propriétaire.

Ce transfert universel de patrimoine de la ZAC des Champs-Philippe s'opère moyennant le prix global de 18 192 000 € HT (hors taxes).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités patrimoniales et financières du transfert des biens immobiliers de la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes, telles qu'elles sont définies dans le protocole de transfert universel de patrimoine ci-annexé, au prix global de 18 192 000 € HT (hors taxes) pour la cession en pleine propriété des biens dits cessibles.

■ **Délibération n° 106 : Protocole sur la détermination des conditions financières et patrimoniales et du transfert de la Zac en régie – Puteaux – Zac des Charcots et des Bergères**

L'Établissement public territorial POLD est compétent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en matière d'aménagement des ZAC sur le territoire de la Commune de Puteaux.

Il convient donc de déterminer les conditions financières et patrimoniales des terrains situés au sein des ZAC en régie présentes sur la ville, à savoir, la ZAC Charcot et la ZAC des Bergères, dans le respect de la neutralité financière du transfert de l'opération pour la ville à l'origine de l'opération et pour les villes autres que celles à l'initiative de l'opération. Les biens immeubles appartenant à la commune et ayant vocation à être commercialisés sont transférés en pleine propriété et à titre onéreux.

Lors de chaque versement d'une partie du prix par l'acquéreur désigné, l'Établissement public territorial POLD versera à la commune de Puteaux une partie du montant versé, après avoir déduit le coût d'aménagement des deux ZAC à charge de l'Établissement public territorial POLD. Ce ratio de versement sera actualisé chaque année sur la base d'un bilan actualisé.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers communaux situés dans le périmètre de la ZAC Charcot et de la ZAC des**

**Bergères, sises sur le territoire de la commune de Puteaux, telles que déterminées dans le document annexé.**

## **PETITE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE**

Rapporteur : Brigitte PINAULT

■ **Délibération n° 107 : Convention avec le conservatoire de musique et de danse pour le financement de l'enseignement musical dans les établissements scolaires publics du premier degré**

La Ville organise un enseignement musical dispensé sur le temps scolaire, sous la responsabilité des enseignants de l'Éducation Nationale. Depuis 2015, il était réservé aux enfants du cycle 2 (CP, CE1, CE2) et du cycle 3 (CM1, CM2), des établissements publics du premier degré.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, l'Inspectrice de l'Éducation Nationale a décidé de lancer un appel à projet qui a entraîné une augmentation conséquente du nombre d'heures d'enseignement musical et une réorganisation complète du travail des intervenants du conservatoire de musique et de danse.

Le coût de la séance d'enseignement musical passe de 62,42 € à 80,05 € suite à cette réorganisation. Le nombre de séances ayant également augmenté, le coût total pour une année scolaire passe de 94 762,30 € pour l'année 2018-2019 à un prévisionnel de 151 777,20 € pour l'année scolaire 2019-2020.

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention qui prévoit le financement de cette activité à partir des effectifs des établissements scolaires publics constatés à la rentrée pour l'année scolaire 2019-2020 et du calendrier scolaire mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale et autorise le maire à signer ce document, joint en annexe de la délibération.**

■ **Délibération n° 108 : Fixation des tarifs des classes de découverte pour les établissements secondaires de Saint-Cloud et les écoles primaire hors Saint-Cloud**

La Ville de Saint-Cloud est sollicitée par d'autres communes de la 13<sup>e</sup> circonscription des Hauts-de-Seine et par des collèges pour bénéficier de classes de découverte dans le centre alpin de Tamié, ce qui permet de bénéficier d'une contribution au financement des frais fixes du fonctionnement de l'établissement.

*Le conseil municipal à l'unanimité fixe les tarifs des classes de découverte pour les établissements secondaires de Saint-Cloud (59 €) et les écoles primaires hors Saint-Cloud (51 €).*

## **ACTION SOCIALE ET LOGEMENT**

Rapporteur : Thierry ARNAUD

■ **Délibération n° 109 : Garantie communale accordée à la SA d'HLM Batigère en Île-de-France pour un emprunt réaménageant le taux de progression d'un prêt PLUS contracté en 2007 pour la construction de 39 logements de types PLUS 68-70, avenue Bernard-Palissy à Saint-Cloud**

Par délibération du 22 janvier 2004, le conseil municipal a accordé sa garantie pour le remboursement de prêts PLUS/PLAI d'un montant de 3870635 € contractés par la SA d'HLM Batigère en Île-de-France auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 41 logements (39 PLUS et 2 PLAI). En contrepartie, la Ville bénéficie d'un droit de réservation sur 8 logements (dont 7 PLUS) jusqu'en 2056. Batigère a procédé au réaménagement de 120 prêts, dont l'emprunt PLUS concernant le programme sis au 68-70, avenue Bernard-Palissy à Saint-Cloud, et a donc sollicité la Ville pour qu'elle renouvelle sa garantie à hauteur de 1 366 544, 71 € sur les 39 années restantes du prêt, avec des conditions inchangées.

*Le conseil municipal à l'unanimité accorde à la SA Batigère la garantie pour l'avenant de réaménagement souscrit auprès de la CDC pour un montant total de 1 366 544, 71 € au maximum pour la Ville de Saint-Cloud pendant 39 ans.*

## **SPORTS**

Rapporteur : Marc CLIMAUD

■ **Délibération n° 110 : Organisation des activités Aquazen à la piscine des Tourneroches**

L'édition Aquazen 2020 aura lieu à la piscine des Tourneroches le vendredi 6 mars de 20h à 22h30.

*Le conseil municipal à l'unanimité fixe les tarifs d'entrées pour le public à 8 € pour l'entrée classique, 10 € pour l'entrée en prévente, 12 € pour l'entrée en vente le soir-même, et autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer les conventions et tout document afférent à l'organisation de cette manifestation.*

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Rapporteur : Christine CHAZELLE

■ **Délibération n° 111 : Signature de la charte du programme de rénovation énergétique des copropriétés en Île-de-France**

La Ville s'est engagée à réduire les consommations énergétiques de son territoire en encourageant la rénovation énergétique des bâtiments : le chauffage des logements représente 67 % des consommations énergétiques des foyers français. La Ville a approuvé l'adhésion à l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de Paris Ouest la Défense (POLD) le 29 mars 2018 pour accélérer la rénovation énergétique des logements et du tertiaire par l'accompagnement des habitants et des copropriétés.

L'ALEC de POLD s'est engagée dans le programme « Rénovation énergétique des copropriétés en Île-de-France » (RECIF), qui vise à organiser un repérage des copropriétés nécessitant une rénovation, mobiliser les collectivités territoriales sur les territoires concernés et sensibiliser et former les syndics et les copropriétaires moteurs sur le sujet. À ce jour 28 propriétés de plus de 100 logements ont été identifiées dans la ville de Saint-Cloud et pourraient bénéficier de cet accompagnement.

À travers cette adhésion la Ville de Saint-Cloud s'engage à promouvoir la rénovation énergétique auprès des copropriétés, organiser des événements ou rencontres des copropriétés en collaboration avec l'ALEC de POLD, participer à l'action de sensibilisation des copropriétaires et des gestionnaires de syndics, mener toute autre action de promotion de la rénovation énergétique.

*Le conseil municipal à l'unanimité approuve la charte précisant les engagements du programme RECIF, et autorise le maire ou l'élu délégué à signer cette charte.*

## **COMMERCE**

Rapporteur : Jean-Christophe PIERSON (Délibération n° 112)

Rapporteur : Caroline CHAFFARD-LUÇON (Délibération n° 113)

■ **Délibération n° 112 : Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Île-de-France pour la redynamisation du commerce de la ville**

Dans le cadre de sa politique de dynamisation du commerce local, la Ville s'est engagée dans une action très large d'accompagnement des commerçants visant à maintenir et dynamiser tous les commerces existants, valoriser les commerces de proximité, développer le e-commerce, conseiller les porteurs de projets pour une installation pérenne dans la Ville.

La Ville a demandé à la CCI de la Région Paris Île-de-France de lui apporter un soutien pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2020 : consultations juridiques via le service Inforeg de la CCIR, appui individuel rapide des commerçants en cas de difficultés : trésorerie, sécurité, analyses, éléments de veille, participation de la directrice du commerce au Club des managers pour partager l'expérience des autres villes.

Le montant négocié de la convention de partenariat s'élève pour la Ville à 4 020 euros pour la période considérée. Il correspond à 8 jours de conseil de la CCI de Région Paris-Île-de-France.

***Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer cette convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Région Paris Île-de-France.***

■ **Délibération n° 113 : Dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés**

La loi du 6 août 2015, dite loi MACRON, modifie en profondeur le régime applicable à la dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés. L'article L.3132-26 du CGCT, modifié par l'article 250 de la loi Macron, dispose que : « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.* »

Cette dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés s'applique pour l'ensemble des établissements de commerce de détail.

***Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches ci-après désignés de l'année 2020 : 5 janvier, 12 janvier, 19 janvier, 15 mars, 14 juin, 28 juin, 30 août, 11 octobre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, 27 décembre, et autorise le maire à signer la suppression du repos dominical pour les dimanches ci-dessus désignés, ainsi que tout acte y afférant.***

***Abstention de Jean-Christophe PIERSON.***

## **CITOYENNETÉ**

**Rapporteur : Nicolas PORTEIX**

■ **Délibération n° 114 : Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs**

Le recensement de la population est annualisé depuis 2004. Chaque année, 8 % des habitants sont recensés.

Les opérations annuelles de recensement durent du 16 janvier au 22 février 2020.

Les agents recenseurs sont recrutés du 6 janvier au 28 février.

Début 2019, la Ville dispose du nombre d'habitants arrêté en 2016 : 30 193 habitants en population municipale.

***Le conseil municipal à l'unanimité***

- ***fixe la rémunération de chacun des agents recenseurs titulaires en 2020 à 1 050 € brut pour l'accomplissement des opérations de recensement des logements attribués. Deux primes de 300 € chacune compléteront cette rémunération : l'une à 50 % de la collecte atteinte entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> semaine, et l'autre à 100 % de la collecte (avec un nombre de dossiers non renseignés inférieur à 10). En cas de cessation de fonction pendant la durée des opérations, la rémunération sera calculée au prorata des jours de collecte accomplis ;***
- ***attribue une rémunération forfaitaire de 150 € à l'agent recenseur suppléant dans le cas où il ne sera pas mobilisé pendant la durée des opérations de recensement ;***
- ***décide que les séances de formation des agents recenseurs, y compris celle du suppléant, sont rémunérées à raison de 50 € brut chacune.***

## RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

### ■ Délibération n° 115 : Modification de la délibération créant l'emploi d'Attaché territorial – chargé de communication

Par délibérations des 27 septembre 2012, 19 novembre 2015 et 27 septembre 2018, le Conseil municipal a successivement autorisé la création d'un emploi d'attaché territorial pour une durée de 3 ans puis sans limitation de durée pour exercer les missions de Chargé de communication.

Le tableau des effectifs de la Ville de Saint-Cloud comptabilise donc depuis plusieurs années un poste d'attaché territorial aux fins d'occuper les fonctions de chargé de communication au sein de la direction de la communication.

En 2019, la spécificité et la nécessité de cet emploi existe toujours et l'agent contractuel nouvellement recruté donne entière satisfaction. Ainsi, il est proposé aujourd'hui de confirmer l'inscription de cet emploi au tableau des effectifs.

Il est également proposé, au regard du profil du candidat recruté, de son expérience et des missions exercées, de modifier la base de sa rémunération (traitement et indemnités) en l'augmentant d'un échelon et de les fixer ainsi sur le 5<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché territorial.

***Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.***

### ■ Délibération n° 116 : Modification de la délibération créant l'emploi d'Ingénieur territorial – Directeur du service Urbanisme

La Direction des services techniques, avec le départ du Directeur et son remplacement par la Directrice de la voirie, a connu un important renouvellement de ses postes de direction en 2017-2018 dont celui de Directeur du Service Urbanisme. À cette période, la spécificité des fonctions n'a pas permis le recrutement d'un agent titulaire de la fonction publique territoriale. Les recherches de l'autorité territoriale se sont donc portées sur un manager expérimenté dans la conduite de projets et possédant une maîtrise avérée du monde de la territoriale, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Dans un souci de stabilisation des équipes, il a été décidé fin 2018 de créer cet emploi et de rendre pérenne le poste d'ingénieur territorial aux fins d'occuper les fonctions de Directeur du service Urbanisme au sein de la direction des services techniques.

Il est proposé aujourd'hui de confirmer l'inscription de cet emploi au tableau des effectifs et de modifier la base de sa rémunération (traitement et indemnités) en l'augmentant d'un échelon et de les fixer ainsi sur le 7<sup>e</sup> échelon du grade d'ingénieur territorial.

***Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.***

### ■ Délibération n° 117 : Signature de la convention portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIPRP)

Depuis 2017, au vu des exigences réglementaires et des besoins grandissants des agents et des encadrants, la Ville de Saint-Cloud a mis un accent particulier sur les moyens mis en place en matière de santé et sécurité au travail.

En 2018, un regard extérieur sur les pratiques de la Ville a semblé intéressant et facteur d'amélioration. Ainsi, la Ville a signé une convention pour la réalisation de la mission d'inspection avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne et son service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIPRP).

L'avis du CHSCT a été recueilli en séance le 28 mars 2018 et un avis favorable unanime a été donné.

Le service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIPRP) du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne met également à disposition des collectivités des experts en ingénierie des risques professionnels pour accompagner les collectivités dans leur projet et les conseiller au quotidien.

Il est proposé aujourd'hui d'élargir la convention actuelle d'inspection aux missions de conseil proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

Avec cette nouvelle convention, le nombre de jours d'intervention passera de 13 jours à 16 jours, ce qui permettra l'intervention d'un expert sur des missions de conseil pour un maximum de 50 % du temps d'intervention global. Les missions de conseil sont conduites en mode projet, en lien étroit avec les acteurs internes et externes de la collectivité et en pluridisciplinarité.

***Le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention (pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020) portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques***

*professionnels (EIPRP) du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels pour un montant de 7 776 €.*

## QUESTIONS DIVERSES

**Le groupe Saint-Cloud C'est vous**

**(Question présentée par Élisabeth CALGARO)**

*Monsieur le maire, lors du dialogue de quartier des Coteaux, vous avez annoncé que, ne souhaitant pas voir un immeuble à la place de la petite maison située en face du marché des Milons, vous aviez suggéré au promoteur de se rapprocher du diocèse afin de réaliser un beau projet pour l'agrandissement de la chapelle Saint-Joseph. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'avancement de ce projet et nous dire s'il y aura un immeuble à la place de cette maison ?*

Éric Berdoati précise qu'un opérateur est en effet titré sur la maison qui jouxte le complexe de Saint-Joseph Artisan, la chapelle et les boxes de garage. La Ville a déjà refusé deux permis pour des projets non adaptés au site, et a donc demandé au diocèse, propriétaire de la parcelle Saint-Joseph Artisan, de se rapprocher du promoteur pour aboutir à un projet cohérent avec du logement et un agrandissement du lieu de culte, auquel les paroissiens, et notamment la communauté portugaise, sont très attachés.

**(Question présentée par Géraldine MAGNIER)**

*Nous sommes interpellés par des Clodoaldiens inquiets de la recrudescence de cambriolages notamment dans le quartier des Coteaux et du Val d'or. Que pensez-vous mettre en place pour endiguer ce problème qui perdure et s'accroît ?*

Éric Berdoati confirme que cette recrudescence s'observe dans tout l'Ouest Parisien. Les pourcentages d'augmentation sont plus mauvais dans les villes de Garches et Vaucresson qu'à Saint-Cloud où le nombre d'actes n'augmente pas. La police nationale est très active, cherche à appréhender les voleurs en flagrant délit. Il faut appeler les Clodoaldiens à la vigilance, car de nombreux cambriolages ont lieu sans effraction : les habitants doivent veiller à bien fermer leur habitation et à l'équiper d'une alarme, mais aussi être attentifs à tout comportement suspect et ne pas hésiter à le signaler en appelant le 17. Cette recrudescence s'observe tous les ans à l'approche des fêtes, les cambrioleurs venant faire leurs courses... Même s'il ne peut pas divulguer les mesures de vigilance

mises en place par le Directeur départemental de la sécurité publique, le maire confirme que la police nationale est très mobilisée, comme la police municipale.

**(Question présentée par Marlène LABATUT)**

*La Ville a accordé un permis de construire au 2 bis rue Laval, or certains arbres sur cette propriété, dont un pin magnifique, méritent d'être sauvés. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point ?*

La question n'ayant pas été communiquée à l'avance, aucune réponse précise ne peut être donnée immédiatement. Elle sera transmise au groupe dès que possible.

**La séance est levée à 23 h 55.**

■ Fait à Saint-Cloud,  
signé le 26 décembre 2019

Le maire



Éric BERDOATI



## **DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :**

- 23 novembre : 60, rue Ferdinand-Chartier (remplacement de porte et ravalement)
- 23 novembre : 58, rue Royale (changement de destination)
- 28 novembre : 22, rue du Mont-Valérien (pose d'un portail piéton)
- 2 décembre : 19, rue du Calvaire (modification de devanture commerciale)
- 2 décembre : 60 bis - 64, boulevard de la République (abattage d'arbres)
- 6 décembre : 59, rue de Buzenval (modification de façade et aménagement d'une cave)
- 9 décembre : 12, avenue Clodoald (réfection de portillon)
- 11 décembre : 13, avenue de Fouilleuse (ravalement et isolation thermique par l'extérieur)
- 11 décembre : 83, rue de Garches (construction d'une piscine)
- 11 décembre : place Georges-Clémenceau (mobilier urbain)
- 16 décembre : 6, square Sainte Clotilde (pose de volet roulant)
- 16 décembre : 49, boulevard Senard (pose de fenêtres de toit)
- 16 décembre : 51, rue des Tennerolles (ravalement et isolation thermique par l'extérieur)

## **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :**

- 22 novembre : 2 bis, rue Laval (immeuble collectif de huit logements)
- 26 novembre : 38-40, boulevard de la République (démolition et reconstruction d'une rampe de parking)

## **ACTES ENREGISTRÉS DU 29 OCTOBRE AU 4 DÉCEMBRE**

### **NAISSANCES**

Jade Thouvenot ■ Ana Ameziane ■ Alexandre Reynaud ■ Capucine Bonnault ■ Yanis Bachar ■ Gabrielle Poulet ■ Fabiola Billot ■ Maxence Servage ■ Maxime Lemoine ■ Yedidja Mabite ■ Julia Raccanello ■ Cécile de Froissard-Broissia ■ Léanore Grévin ■ Odin Boiteux Zhang ■ Thaïs Deshaies de Loppinot ■ Luiza Krzys ■ Mouaad Zaim

### **MARIAGES**

Bénédicte Guérin & Nicolas Giraud ■ Caroline Esterlin & Kakhader Mukhiashvili ■ Gayathri Advani & Nicola Berko ■ Sora Choi & Christophe Chaffaux

### **DÉCÈS**

Raymond dit Remy Dassant (85 ans) ■ Roger le Falher (93 ans) ■ Jérôme Bondue (39 ans) ■ Gérard Bourgain (73 ans) - Nicole le Pesant de Boisguilbert (95 ans) ■ Roger Alexis (91 ans) ■ Bernard Grignon (72 ans) ■ Lucienne Guerrier née Hamet (98 ans) ■ Katherine Redmond (75 ans) ■ Gilles Laure (72 ans) ■ Suzanne Pedelmas née Surre (94 ans) ■ André Blondeaux (68 ans) ■ Arnaud de Larminat (90 ans) ■ Pierrette Meliz née Moussiau (94 ans)



# QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

## VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE NOVEMBRE 2019 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,23	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,8	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	9,8	-
Calcium	mg/l	63	-
Chlorure	mg/l	37,3	250**
Sulfates	mg/l	107,3	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	14,4	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

\* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

\*\* Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).

# QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

## GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

**La turbidité** de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

**Le pH**, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

**Le magnésium** est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ( $MgCO_3$ ) et de bicarbonates ( $Mg_2HCO_3$ ).

**Les chlorures**, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium (NaCl), de potassium (KCl) et de calcium ( $CaCl_2$ ), les ions chlorures ( $Cl^-$ ) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

**Les sulfates**, composés naturels des eaux, les ions sulfates ( $SO_4^{2-}$ ) sont liés aux cations majeurs : calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure ( $H_2S$ ), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

**L'ammoniaque**. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium  $NH_4^+$ ) et non ionisées ( $NH_3$ ) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

**Les nitrites**, ( $NO_2^-$ ), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

**Les nitrates** ( $NO_3^-$ ) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.

**Les pesticides totaux.** La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

**La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH)** exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lorsqu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

**Le calcium** est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO<sub>2</sub>). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.





**Directeur de la publication** : Éric Berdoati. **Rédaction** : Julie Hébert.  
**Coordination** : Service Communication. **Mise en page** : LUCIOLE • Janvier 2020.  
**Impression** : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.